

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE193

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE 47

A l'alinéa 4, après le mot :

« morale »,

insérer les mots :

« et reconnue d'utilité publique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que seules les fondations reconnues d'utilité publique puissent émettre des obligations.